

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le mercredi vingt-sept mars à dix-neuf Heure trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, Jean-Pierre JOURDAIN, François DENISSIEUX, Patrick FIORINI, Olivier SUSINI, Virginie MAS, Patricia MIQUET, Catherine GIORGI, Michelle HUVET, Didier PIGNARD.

Excusés : Gérard EVANGELISTA (pouvoir à Monsieur TALUT), Christiane GUICHERD (pouvoir à Madame MIQUET), Hervé MASSARDIER (pouvoir à Monsieur THOMAS).

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental du Rhône dans le cadre de l'appel à projet 2019 : changement du sol sportif dans le gymnase André Malraux

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical la délibération n°2019 01 01 du 13 février 2019 par laquelle le changement du sol sportif dans la salle principale du gymnase André Malraux a été inscrit dans les travaux d'investissement pour l'année 2019.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu de retirer l'ancien revêtement sportif qui présente des irrégularités de niveau pouvant entraîner des chutes, de procéder à un ragréage du sol, de poser un nouveau sol sportif avec les carottages nécessaires aux activités puis de tracer les jeux à l'aide d'une peinture respectueuse de l'environnement. La mise en place de ce revêtement sportif, améliorant la pratique sportive des collégiens et assurant leur sécurité, est estimée à 49 277.30 € HT.

Il complète en indiquant que les premiers utilisateurs du gymnase André Malraux sont les élèves du collège Louis LACHENAL puisque tous les créneaux en journées leur sont réservés durant les périodes scolaires.

Il indique au Comité Syndical qu'il est possible de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet annuel auquel toutes les communes et groupements de communes du département du Rhône peuvent répondre.

Monsieur le Président informe les membres que cette subvention est plafonnée au montant autofinancé par la collectivité.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le changement du revêtement sportif dans le gymnase André Malraux,

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental du Rhône une subvention de 24 638.65 € en faveur dudit projet dans le cadre de l'appel à projets annuel,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir les démarches administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment le dossier de demande de subvention,
- **DIT** que les travaux correspondants sont programmés courant juillet 2019,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 27 mars 2019

Le Président

Jean-Pierre TALUT

